

**Décision portant recevabilité des listes de candidatures pour
l'élection des représentants des usagers au sein du conseil de
l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin (ISVV)
de l'université de Bordeaux**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-2 et suivants, L719-1, L719-2, L713-9 et D719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'ISVV ;

Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des usagers et le renouvellement partiel des personnels au sein des conseils des Collèges de formation et leurs composantes et des instituts de formation de l'université de Bordeaux du 15 novembre 2024 ;

Considérant les candidatures déposées ;

Considérant l'obligation d'alternance femme-homme dans les listes de candidats ;

Considérant que les porteurs des listes concernées ont démontré qu'ils ont fait toute diligence pour constituer des listes alternées sans résultat ;

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Recevabilité des candidatures

Dans le cadre des élections du 28 au 30 janvier 2025 organisées en vue du renouvellement de la représentation des usagers au sein du conseil de l'ISVV de l'université de Bordeaux, est déclarée recevable la liste ci-après :

- ♦ **Collège D :** (3 sièges titulaires + 3 sièges suppléants)

Liste ISVV			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Monsieur	DESPAGNE	Louis
2	Madame	BON	Florine
3	Monsieur	LENTIGNAC	Enzo
4	Madame	LABIGNE	Clara
5	Madame	BOUCHEZ	Claire

Article 2. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 20 janvier 2025

Dean Lewis

Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques

